

Ordonnance souveraine n° 1.059 du 13 avril 2007 rendant exécutoire la Convention de La Haye du 15 novembre 1965 relative à la signification et à la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	13 avril 2007
Publication	Journal de Monaco du 11 mai 2007 ^[1 p.3]
Thématiques	International - Général ; Contentieux et coopération judiciaire ; Procédure civile ; Procédure commerciale

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2007/04-13-1.059@2007.05.12>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Nos instruments d'adhésion à la Convention de La Haye du 15 novembre 1965, relative à la signification et à la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale, ayant été déposés le 1er mars 2007 auprès du Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, ladite Convention entrera en vigueur pour Monaco le 1er novembre 2007.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 11 mai 2007

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2007/Journal-7807>